

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

**COMMUNE
DE FLOIRAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC**

Objet

Séance du 28 septembre 2021

**Récupérateur d'eau
– Attribution de
subvention
individuelle.
Autorisation**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 21 septembre 2021 s'est réuni à 18 heures sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

33

Etaient présents :

**M. BOURIGAULT – Mme LACUEY – M. GALAN – Mme COLLIN –
M. CAVALIERE – Mme CHEVAUCHERIE – M. IGLESIAS – Mme BARBOT –
M. MEYRE – M. DESCLAUX DE LESCAR – M. DROILLARD –
Mme GRENOUILLEAU – Mme BIJOUX – M. BAGILET – Mme PROUHET –
M. BUNEL – Mme DURLIN – M. ASFOR – Mme SOLA – M. MEHERZI –
Mme ADENIS – Mme FRENEL – M. CALT – Mme ARNOLD –
Mme CASTAGNET – M. LEDOUX – M. DANDY**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Mme SABI à M. CAVALIERE – Mme BONNAL à Mme LACUEY
M. SAILHAN à Mme CHEVAUCHERIE – M. JUIF à M. BOURIGAULT
M. SINSOU à M. CALT**

Mme Hélène BARBOT a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 14 juin 2021, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer, sous conditions, une aide financière pour l'achat de récupérateurs d'eau de pluie aux floiracais.

Conformément à cette délibération, Monsieur le Maire rappelle la procédure :

Les demandeurs remplissent un dossier de demande d'aide financière auprès de la Mission Agenda 21. Si celui-ci est recevable, une aide financière de 40% du prix d'achat de leur récupérateur, plafonnée à 40 euros, leur est attribuée, dans la limite du budget prévu pour l'année en cours.

Après validation des critères d'éligibilités, les demandes en cours sont présentées au Conseil Municipal dans le tableau suivant :

Identité du demandeur	Volume	Prix d'achat	Aide financière
AVELINE Gaël	650 L	189,00 €	40,00 €
CLUZEAU Isabelle	650 L	189,00 €	40,00 €
SENDAT Didier	1000 L	129,00 €	40,00 €
TOURLOGNE Emilie	650 L	219,00 €	40,00 €

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'attribution des aides financières.

Vu l'action 5.3 de l'Agenda 21 de Floirac ayant pour objectif de mettre en place des subventions pour les récupérateurs d'eau, délibérée le 27 octobre 2014 ;

Vu la délibération du 14 juin 2021 traitant du soutien aux initiatives éco-citoyennes ;

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources humaines, Administration générale, Démocratie participative et Agenda 21 réunie en date du 14 septembre 2021 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE l'attribution d'une aide financière de 40,00 € à M. AVELINE Gaël.

AUTORISE l'attribution d'une aide financière de 40,00 € à Mme CLUZEAU Isabelle.

AUTORISE l'attribution d'une aide financière de 40,00 € à M. SENDAT Didier.

AUTORISE l'attribution d'une aide financière de 40,00 € à Mme TOURLOGNE Emilie.

DIT que les dépenses sont réalisées au compte 20421, sur le budget de la Mission Agenda 21.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus

Et ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 29 septembre 2021

Nombre de votants : 33
Suffrages exprimés : 33
Pour : 33
Contre :
Abstention :



Le Maire,